



Barème des honoraires octobre 2018

VENTE- APPARTEMENT- MAISON-APPARTEMENT :

De 1€ à 100 000€	5 000€
De 100 001€ à 150 000€	6%
De 150 001€ à 200 000€	5%
De 200 001€ à 400 000€	4,50%
De 400 001€ à 800 000€	4%

LOCATION – USAGE HABITATION :

A la charge du propriétaire	A la charge du locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€/m2	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8€/m2
Réalisation de l'état des lieux entrée/sortie : 3€/m2	Réalisation de l'état des lieux entrée/sortie : 3€/m2

LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL :

A la charge du propriétaire	A la charge du locataire
15% sur les loyers annuels	10% sur les loyers annuels

ESTIMATION – AVIS DE VALEUR :

MAISON	250€*
APPARTEMENT	150€*
AUTRES AVIS DE VALEUR	SUR DEVIS

\*Estimation offerte seulement en cas de mandat.

Pour rappel : il y a alignement des honoraires de l'agence sur ceux du confrère si mandat existant

PARKING - GARAGE	10% TTC avec un minimum de 915€ HT
TERRAIN A BATIR – TERRE DE CULTURE – VERGER – FORET	12% TTC sur la valeur du bien
FONDS DE COMMERCE – INDUSTRIE – DROIT AU BAIL – PAS DE PORTE – PARTS SOCIALES	12% TTC avec un minimum de perception de 4 500€ HT

